Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 022-212202600-20260723-2026_07_11-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT COTES D'ARMOR
COMMUNE DE LE QUILLIO

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 10 JUILLET 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	**Présents**	**Votants**
15	12	13

VOTE
A l'unanimité des présents **Pour : 13** **Contre : 0** **Abstention : 0**

L'an deux mil vingt-six, le dix juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mr Xavier HAMON, Maire

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux **le 30 juin 2026.**

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie **le 30 juin 2026.**

Présents : HAMON Xavier, LE POTIER Jacques, EVANO Jacques, LE HELLOCO Laëtitia, DUCATILLON Marie-Luce, FROTTIN Emilie, ROBIN Julien, MALHEU Julie, LE POTIER Pierre, Florent TILLY, Adeline COLLIN, Kévin CARREE

Absents ayant donné pouvoir : TAILLARD Michel donne pouvoir Jacques LE POTIER

Absente : LE MAUX Anaïs, PERRUSSEL Katy
A été nommé secrétaire : Mme. LE HELLOCO Laëtitia

2026-07-11 Autorisation donnée à un adjoint au maire de signer un acte de vente

Mr Le maire expose aux membres du conseil municipal que

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives aux compétences du conseil municipal et du maire ;

Vu la délibération n° **2025-09-10** en date du **10 septembre 2025** approuvant le principe de la vente du bien communal situé **rue de la croix rouge parcelles AD 144 et B 676** ;

Considérant que la commune souhaite procéder à la vente de ce bien au profit de **Mr et Mme Hamon Daniel,** conformément aux conditions définies dans la délibération précitée ;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser un adjoint au maire à signer l'acte authentique de vente ainsi que tous les documents s'y rapportant ;

Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 022-212202600-20260723-2026_07_11-DE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **AUTORISER** la vente du bien communal situé **rue de la croix rouge** aux conditions exposées ci-dessus.
- **AUTORISER Mr Jacques Le Potier, Adjoint**, à signer, au nom et pour le compte de la commune, l'acte authentique de vente à intervenir ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette cession.
- **CHARGER** Mr Le Maire de l'exécution de la présente délibération

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Xavier HAMON
Le 16 juillet 2026



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratifs gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes